

Alerte Police Justice

Avec les attaques contre la liberté de soutenir la résistance du peuple palestinien, ce sont toutes nos libertés qui sont menacées

Quelques faits

Connaissez vous Ulcan ?

C'est le pseudonyme d'un « hacker » franco-israélien, Grégory Chelli, installé en Israël, qui a décidé d'utiliser tous les moyens informatiques pour agresser gravement toute personne qui donne sur Israël une opinion critique. Et ça va loin.

Sa technique favorite : détourner les numéros de téléphone de ses cibles et de commissariats voisins, et se faire passer pour l'un auprès de l'autre.

Canular ? Pas du tout et jugez en.

Dans la nuit du 8 au 9 juin, l'antenne marseillaise du RAID fait sauter les portes du domicile de Pierre Stambul, co-Président de l'Union Juive Française pour la Paix et opère son arrestation musclée. Motif : il aurait téléphoné au commissariat pour prévenir qu'il venait de tuer sa femme et qu'il était armé. Devant l'évidence de la fausse information, la police n'en emmène pas moins Pierre Stambul menotté pour une garde à vue peu réglementaire !(cf compte rendu sur www.ujfp.org).

Bavure isolée ? Alors même que Pierre Stambul informe ses interlocuteurs que cette procédure a déjà été utilisée contre d'autres militants (dont l'autre co-Président de l'UJFP), il n'est pas libéré avant plusieurs heures !

Pire, le scénario se reproduit dans la nuit du 9 au 10 juin, où ce sont 20 policiers lourdement armés qui ont voulu arrêter à son domicile d'Ivry Jean-Claude Lefort, président d'honneur de l'Association France Palestine Solidarité et député honoraire. JC.Lefort était fort heureusement ailleurs.

Et Ulcan ne se limite pas à cela. Piratages de sites internet l'été dernier, pendant l'agression israélienne « bordure protectrice » sur Gaza. Création en mai d'un site « antisemites.net » (actuellement heureusement neutralisé) avec noms, prénoms, adresses, numéros de téléphone de ceux qui n'ont pas l'heur de considérer Israël comme la plus belle des démocraties.

Un individu isolé ?

Personne ne peut le croire.

On sait ses relations avec la LDJ, la Ligue de Défense Juive, une organisation violente de type fasciste, interdite en Israël et aux Etats-Unis, mais que malgré diverses promesses et les preuves de leurs exactions les gouvernements français successifs n'ont jamais voulu dissoudre. Ce sont des militants de la LDJ qui ont organisé la provocation lors de la manifestation de juillet 2014 à Paris, faisant croire à ceux qui le souhaitent que la synagogue de la rue de la Roquette avait été attaquée. Les vidéos montrent une complaisance étonnante avec le cordon de police.

On sait que Israël lui accorde une totale impunité dans ses activités délictueuses.

On voit que malgré la répétition des faits la police continue d'intervenir alors même que le scénario est connu, qu'il a déjà provoqué mort d'homme (crise cardiaque du père d'un journaliste de Rue 89).

On voit que « Ulcan » s'attaque en priorité aux militants de la campagne civile non-violente « Boycott Désinvestissement Sanctions », une campagne internationale initiée par la société civile palestinienne. Or une circulaire de Mme Alliot Marie ,du temps où elle était Garde des Sceaux,

enjoint les procureurs à poursuivre systématiquement les militants de cette campagne. Alors qu'elle est une insulte directe à la liberté d'expression tant vantée par ailleurs, cette circulaire n'est toujours pas abrogée.

Et la loi sur le renseignement ?

Et si ce qu'ont vécu les victimes d'Ulcan n'était que la préfiguration de la loi ?

Sur un coup de téléphone de ce hacker multirécidiviste, la police se déplace, s'introduit brutalement dans la vie privée d'innocents.

Mais savez vous ce qu'il y a dans la loi sur le renseignement actuellement en discussion au parlement ?

Sous prétexte de lutte légitime contre le terrorisme, c'est l'ensemble des libertés individuelles qui se voient menacées !

Qu'on en juge par ces remarques d'Amnesty International ! :

* Sans contrôle préalable judiciaire indépendant, le projet de loi légitime non seulement la mise en œuvre par les services de renseignement de techniques de surveillance ciblée mais aussi, dans le cas de la « prévention du terrorisme », la mise en œuvre de techniques de surveillance de masse, imposée à des opérateurs privés.

- Dans le cas où le Premier ministre estimerait qu'une menace terroriste serait révélée, il pourrait alors, sans aucun contrôle, décider de la levée de l'anonymat de données collectées de façon automatique par les opérateurs.

* Le projet de loi légalise des pratiques très intrusives de surveillance ciblée, en ne prévoyant qu'un contrôle juridictionnel a posteriori.

Absence de recours effectif pour les victimes de surveillance illégitime. Devant le Conseil d'Etat, la procédure est opaque et prévue à huit clos !

Et nous avons vu ces derniers mois que la violence policière était couverte par le pouvoir politique, comme dans le cas de la mort du militant écologiste Rémi Fraisse, les évacuations de camps de Roms, les expulsions de sans-papiers,...

L'arme contre le terrorisme, ce n'est pas le terrorisme d'Etat, c'est l'affirmation des libertés.

Manifestons quand il en est encore temps pour les libertés individuelles et collectives

Rassemblement à Bordeaux, mercredi 17 juin à partir de 18 heures, parvis de l'Hôtel de Région, rue François de Sourdis

(d'où nous irons en manifestation jusqu'à l'Hôtel de police)

Premiers signataires : AC! Gironde, Appel des 100 pour la paix, ATTAC 33, Comité de Lutte contre les Abus Policiers, Collectif Libérons Georges 33, Ensemble! Gironde, Cercle Jean Barrué (FA), la Clé des Ondes, FSU 33, Génération Palestine, GU, LDH section Bègles Talence, M'Pep 33, MRAP 33, NPA, OPA, Palestine 33, PCF, PCOF, Solidaires 33, UJFP Aquitaine